

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le 31 octobre 2023

ID : 014-211401815-20231016-DELIB20231007-DE



Exécutoire le 31 octobre 2023



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 21 Votants : 24	Séance du 16 octobre 2023
Date de la convocation : 10 octobre 2023	
Delib20231007	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

Mme Claude FRÉMIN à M. Mustapha MZARI-ROSSI
Mme Anne-Marie ARANDA à Mme Pascale BOURSIN
M. Valéry DELAGE à M. Jean-Marie GUILLEMIN.

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

M. Laurent EUDE, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le 31 octobre 2023

ID : 014-211401815-20231016-DELIB20231007-DE



Exécutoire le 31 octobre 2023

Delib20231007

OBJET : Cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AE n° 31 au profit de la Congrégation Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur

La Commune de Cormelles le Royal est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AE n°31, d'une superficie de 347 m², sise au n°6 de la rue du Champ de Foire, à l'intérieur de la propriété de la Communauté Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur.

Cette emprise est un espace vert composé d'un alignement d'arbres et constitue un terrain d'agrément.

Cette cession a pour objet de procéder à une régularisation juridique au profit de la Communauté Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur qui entretient ce terrain depuis de nombreuses années.

Monsieur le Maire propose de céder le terrain à l'euro symbolique.

Vu l'avis du service des Domaines du 20 septembre 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de céder la parcelle cadastrée section AE n°31, d'une superficie de 347 m² à la Communauté Notre Dame de Charité du Bon Pasteur, moyennant le prix de l'euro symbolique,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 19 octobre 2023

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN